

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°2024-056

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture du Nord / Service de la représentation de l'État

2024-02-01-00059 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
2024-02-01-00060 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 4
2024-02-01-00061 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
2024-02-01-00065 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 6
2024-02-01-00066 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 7
2024-02-01-00067 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 8
2024-02-01-00068 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 9
2024-02-01-00069 - Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 10



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2024 portant cessation de fonction de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 portant délégation de signature de monsieur Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, préfet par intérim ;

Considérant que monsieur Benjamin DUBOIS, sergent de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve d'un courage exceptionnel en portant secours, au péril de sa propre vie, à une personne victime d'un accident de la route, prisonnière de son véhicule immergé dans un cours d'eau, le 19 janvier 2024 à Lallaing, intervention qui a nécessité une prise en charge médicale.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille d'argent de 2^e classe pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Benjamin DUBOIS.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 01 FEV. 2024


Louis-Xavier THIRODE

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2024 portant cessation de fonction de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 portant délégation de signature de monsieur Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, préfet par intérim ;

Considérant que monsieur François FROMONT, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels, a fait preuve d'un courage exceptionnel en portant secours, au péril de sa propre vie, à une personne victime d'un accident de la route, prisonnière de son véhicule immergé dans un cours d'eau, le 19 janvier 2024 à Lallaing, intervention qui a nécessité une prise en charge médicale.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille d'argent de 2^e classe pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur François FROMONT.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le **01 FEV. 2024**


Louis-Xavier THIRODE

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2024 portant cessation de fonction de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 portant délégation de signature de monsieur Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, préfet par intérim ;

Considérant que monsieur Samuel LEGRAND, infirmier-chef de sapeurs-pompiers volontaires, a fait preuve de remarquables qualités professionnelles et d'un dévouement exemplaire en portant secours à une personne victime d'un accident de la route dont le véhicule était immergé, ainsi qu'à deux collègues souffrant d'hypothermie prononcée, le 19 janvier 2024 à Lallaing.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Samuel LEGRAND.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 01 FEV. 2024


Louis-Xavier THIRODE



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2024 portant cessation de fonction de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 portant délégation de signature de monsieur Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, préfet par intérim ;

Considérant que monsieur Laurent LARTISIEN, adjudant de gendarmerie, a fait preuve de remarquables qualités professionnelles et d'un dévouement exemplaire en parvenant à maîtriser une personne suicidaire et armée, le 9 août 2023 à Cassel.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Laurent LARTISIEN.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 01 FEV. 2024

Louis-Xavier THIRODE



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2024 portant cessation de fonction de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 portant délégation de signature de monsieur Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, préfet par intérim ;

Considérant que madame Margaux DELALANDE, gendarme adjointe volontaire, a fait preuve de remarquables qualités professionnelles et d'un dévouement exemplaire en parvenant à maîtriser une personne suicidaire et armée, le 9 août 2023 à Cassel.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à madame Margaux DELALANDE.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 01 FEV. 2024



Louis-Xavier THIRODE



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2024 portant cessation de fonction de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 portant délégation de signature de monsieur Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, préfet par intérim ;

Considérant que monsieur Tanguy CHARLIER, gendarme, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à une personne suicidaire, qui menaçait de faire exploser son habitation au gaz de ville, le 26 août 2023, à Avesnes-sur-Helpe.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Tanguy CHARLIER.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le **01 FEV. 2024**



Louis-Xavier THIRODE



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2024 portant cessation de fonction de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 portant délégation de signature de monsieur Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, préfet par intérim ;

Considérant que monsieur Maxime ALMY, gendarme, n'a pas hésité à mettre sa vie en danger pour porter secours à une personne suicidaire, qui menaçait de faire exploser son habitation au gaz de ville, le 26 août 2023, à Avesnes-sur-Helpe.

Sur proposition du directeur de cabinet

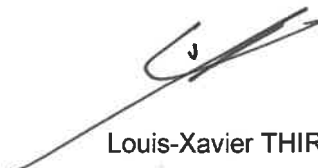
ARRÊTE

Article 1^{er} - Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à monsieur Maxime ALMY.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le **01 FEV. 2024**



Louis-Xavier THIRODE



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service de la représentation de l'État
Bureau du protocole, des visites officielles
et des distinctions honorifiques**

Arrêté préfectoral accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2024 portant cessation de fonction de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 portant délégation de signature de monsieur Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, préfet par intérim ;

Considérant que madame Éloïse THIEBAULT, gendarme, a fait preuve de remarquables qualités professionnelles et d'un dévouement exemplaire en participant au sauvetage d'une personne gravement blessée par arme blanche et lui a prodigué les premiers soins, le 3 juillet 2023, à Salomé.

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à madame Éloïse THIEBAULT.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 - Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lille, le

Louis-Xavier THIRODE